

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 JANVIER 2017 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence.

Absents : MM. DE JESUS José (procuration à Hélène Courtadon), ESTIER Pascal (procuration à Jacqueline LONCHAMBON), BOUCETTA Mounia (procuration à Valérie Empson), BERTHIER Yannick.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FONCIERES
- AFFAIRES FINANCIERES
- INTERCOMMUNALITE
- PLU : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLU
- QUESTIONS DIVERSES

Public : 2 personnes.

Madame Marie-Hélène Chatroux du Cabinet Réalités est présente en relation avec le point numéro 5 de l'ordre du jour « PLU : Bilan de la concertation et arrêt du PLU ».

Le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2016, lu par Mme Isabelle Mège est approuvé avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

Le calendrier des réunions du Conseil municipal 2017 est remis à chaque conseiller.

TRAVAUX :

La Poste : La chaudière du bâtiment de la Poste a dû être changée par l'entreprise « Yannick May » en raison de pannes de plus en plus fréquentes. Le Maire signale qu'une seule chaudière dans ce bâtiment, le bureau de Poste au rez-de-chaussée et un locataire au 1^{er} étage, pose problème pour le fonctionnement qui est différent selon les occupants.

Bâtiments communaux : Les travaux d'accessibilité vont débuter prochainement au stade. D'autres travaux d'accessibilité seront à programmer dans l'année 2017 pour la Mairie, la Maison des Jeunes, le cimetière.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA :

En raison d'un grand nombre de DIA, Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de voter l'ensemble des DIA sous forme d'un vote unique.

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, sur les propriétés :

- AV 465 d'une superficie de 1 870 m² avec habitation, vendue par Mme Odette SAGE au profit de M. et Mme Thomas Fournier pour 55 000 €.
- AT 634 – 635 d'une superficie de 808 m² avec habitation vendues par les Consorts MARCHIONNI au profit de M. et Mme André YOSBERGUE pour 85 000 €.
- AP 475 d'une superficie de 1 338 m² avec habitation vendue par M. et Mme Nicolas NURET au profit de M. Cédric VICHY et Mme Nadège DASSAUD pour 105 000 €.
- AY 429 d'une superficie de 1 559 m² avec habitation vendue par M. et Mme Michel BRANDELY au profit de M. Florent BORDET et Mme Elodie DELMAS pour 147 000 €.

- AW 253 d'une superficie de 1 010 m² avec habitation vendue par Mme Monique FALVARD au profit de M. Thierry PAUL pour 90 000 €.
- AY 582 (partie de 454) d'une superficie de 1 105 m² vendue par les Consorts PONTLEVY au profit de M. et Mme Jean-Claude GAILLEZ pour 22 035 €

AFFAIRES FINANCIERES :

- Convention de reversement au S.I.R.B. pour l'étude assainissement : le S.I.R.B. a engagé en 2016 une étude diagnostique pour l'assainissement d'un montant total de 31 295.51 €, avec un financement de 12 109.14 €, à partager entre les 3 communes concernées par la compétence assainissement et le S.I.R.B., au prorata des volumes consommés en 2015, conformément aux données utilisées pour le calcul de la répartition du coût du service. La part communale pour la Commune des Ancizes-Comps s'élève à 980.84 €. Une convention de participation pour le reversement est signée entre le S.I.R.B. et la Commune. Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, approuve la convention proposée par le S.I.R.B. pour le reversement de 980.84 €.

- Loyer du SIRB : M. le Maire propose d'augmenter le loyer du secrétariat du SIRB qu'il occupe dans le bâtiment de l'Office du Tourisme. Le loyer actuel s'élève à 280 € mensuel, il est inchangé depuis plusieurs années. Le Conseil municipal, décide, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, d'augmenter le loyer mensuel du S.I.R.B. à 290 € à compter du 1^{er} février 2017.

- Adhésion au service informatique du SMADC : Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, accepte l'adhésion au service informatique du SMADC afin de bénéficier des prestations de maintenance et d'assistance aux logiciels de gestion fournis par le prestataire ODYSSEE, de mises à jour et d'exploitation des données de la matrice cadastrale et d'assistance matériel, à compter du 1^{er} février 2017.

- Convention de balayage des voies publiques avec la SEMERAP : Accord du Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, pour signer une convention avec la SEMERAP, pour une fréquence de passage de 4 fois par an, au prix de 5 860 € par an. M. le Maire et M. Laurent Mazon Adjoint souhaiteraient que la Communauté de Communes qui possède la compétence « Voirie » puisse obtenir un contrat négocié au niveau intercommunal.

- Subvention de solidarité à la commune d'OLLOIX : M. le Maire expose au Conseil municipal la proposition de l'Association des Maires ruraux du Puy-de-Dôme, concernant les difficultés rencontrées par la commune d'Olloix. En 2014 un habitant de la commune a tiré avec un fusil sur un cantonnier d'Olloix. Le tireur étant insolvable, le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a indemnisé la victime. Dans la mesure où le cantonnier a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, la commune avait en effet l'obligation de le protéger et, le cas échéant, de réparer le préjudice résultant d'une agression. Le FGTI se retourne à présent contre la mairie d'Olloix pour récupérer les sommes versées. La Mairie d'Olloix a transmis la demande à son assurance, qui a cependant opposé un refus de garantie, et donc la commune a l'obligation de réparer le préjudice. Après révision, le Tribunal administratif a ramené le montant de l'indemnisation à 145 000 €. Un appel a été lancé à toutes les collectivités pour solliciter une aide financière solidaire qui pourrait être proportionnelle au nombre d'habitants. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme apportera 100.000 €, le ministère de l'Intérieur apportera également une aide. Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune d'Olloix et s'engage à verser la somme de 500 € suivant l'apport des autres collectivités et si le besoin est nécessaire.

- Acquisition de chaînes neige : Le Conseil municipal décide, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, d'approuver le devis de la Société Combrailles Poids Lourds, pour l'acquisition de chaînes-neige subventionnées à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental, pour un montant de 594 € TTC (avec achat par anticipation) et de solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental.

INTERCOMMUNALITE :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la nouvelle communauté de communes Combrailles Sioule et Morge s'est mise en place avec l'élection d'un président et 10 vice-présidents. Les Conseillers municipaux participent aux différentes commissions : Développement des zones d'activités, Artisanat et commerce, Agriculture et forêt, Enfance Jeunesse, Sports, Restauration collective, Habitat logement et urbanisme, Tourisme, Culture, Vie associative et événementielle, Citoyenneté démocratie participative et consultative, Travaux équipements bâtiments, Voirie, Communication.

PLU :

En annexe « Argumentaire du bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de novembre 2008 à janvier 2017 :

Bilan de la concertation :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal l'historique de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été initiée par délibération du Conseil municipal en date du 21 Novembre 2008.

A la suite des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été réalisé, puis débattu lors des Conseils municipaux des 28 Mai 2010 et 25 Juin 2010. Le travail a ensuite été poursuivi par la réalisation des pièces réglementaires et des annexes. Le dossier a fait l'objet d'un premier arrêt par délibération en Conseil municipal en date du 27 Septembre 2013. Les avis donnés par les Personnes Publiques Associées étaient pour certains défavorables, pour d'autres favorables avec d'importantes réserves.

Compte-tenu de ce contexte, par délibération du 19 Décembre 2014, complétée par la délibération du 26 janvier 2016, le Conseil municipal a décidé de ne pas poursuivre la procédure, mais de reprendre les études afin notamment d'adapter le projet en tenant compte des avis reçus de la part des Personnes Publiques Associées et des évolutions réglementaires.

Le Cabinet Réalités a repris l'élaboration du PLU. Il présente au Conseil municipal le nouveau projet comportant une mise à jour du diagnostic, la révision du PADD, du plan de zonage ainsi que les autres pièces du PLU revus en fonction des objectifs définis qui ont fait l'objet de réunions d'échanges avec les personnes publiques associées au fur et à mesure de l'avancement des travaux notamment en février 2016, juillet 2016 et novembre 2016.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de décider l'arrêt du PLU. Il remercie la Commission qui a effectué un travail long et complexe dans l'intérêt général de la Commune, ainsi que Mme Marie-Hélène Chatroux du cabinet Réalités.

Le Maire rappelle l'obligation d'avoir des objectifs chiffrés dans le PADD. Il précise que bons nombres de Certificats d'Urbanisme ont été acceptés depuis 2 ans. Une résorption des « Dents Creuses » s'est effectuée dans les villages avec les constructions réalisées durant ces dernières années.

M. Laurent Mazon sort au moment du vote car il est concerné personnellement en tant que propriétaire de parcelles.

Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote :

- tire le bilan de la concertation : toutes les modalités de concertation prévues initialement ont été réalisées. Les observations émises dans le cadre de la concertation ont alimenté la réflexion,

- arrête le projet présenté,

- précise que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande. A la fin de cette consultation, le PLU sera soumis à l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de retrait de la Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze du SMADC : le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, approuve le retrait de la commune de Saint Julien Puy Lavèze du SMADC, suite à sa demande.

Voyage de l'école maternelle en mai 2017 : Madame Isabelle Mège Adjointe informe l'assemblée qu'un voyage de l'école maternelle aura certainement lieu courant mai 2017 et que ce voyage de 2 jours et une nuitée dans le Périgord est soumis au financement par diverses subventions (Association des Parents d'Elèves, Amicale Laïque, Coopérative scolaire). Le budget total de cette opération est de 4 300 €. Un Accord du Conseil municipal est donné, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, pour voter une subvention de principe, dont le montant sera précisé dès la finalisation du projet et des participations des autres financeurs.

Vœux de la municipalité : les vœux ont eu lieu le samedi 7 janvier 2017 au Foyer Rural, les habitants sont venus nombreux à cette cérémonie. La remise des prix du Concours des Maisons Fleuries a eu lieu. Des cadeaux aux nouveaux habitants et aux nouveau-nés de l'année 2016 ont été remis. Les cadeaux des nouveau-nés sont financés par les indemnités des adjoints et du maire.

Calendrier Conseil municipal : le calendrier des dates de réunions du Conseil municipal 2017 est remis aux conseillers.

Courrier de la Sous-Préfecture : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire en copie d'un courrier de M. le Sous-préfet, en réponse à la lettre adressée par les conseillers de l'opposition en Sous-préfecture concernant l'aménagement du local de l'association de chasse sur un terrain en zone naturelle.

M. le Maire explique qu'il a eu une rencontre avec M. le Sous-préfet au mois de décembre 2016 sur divers sujets concernant la commune et qu'il a notamment évoqué ce point.

M. le Maire fait un historique et précise que la construction du local a été définie en collaboration avec la Société de Chasse concernée. Une 1^{ère} maison vers l'ancienne décharge avait été proposée mais ne convenait pas à certains membres de la société.

Il a donc été décidé d'un commun accord avec la société de réaliser une cabane de chasse en bois démontable sur une parcelle (vers la carrière de Tournobert) non constructible en attendant la régularisation du PLU.

Une cabane en bois démontable a été édifée sur ce terrain choisi, non constructible au POS malgré les dispositions applicables à la zone ND. Cependant, dans le cadre de la reprise du PLU, il est clairement identifié une zone Nc réservée à la cabane de chasse à cet emplacement.

Cette affaire sera donc régularisée dès l'adoption du PLU.

Question de Mme Jacqueline Lonchambon : Est il envisagé de mettre un terrain à disposition de la 2^{ème} société de chasse de la commune ? M. le Maire spécifie que les mêmes dispositions et conditions seront adoptées si la seconde société de chasse fait une demande. La volonté affirmée des élus municipaux de la majorité est de soutenir et de préserver le bon fonctionnement des associations.

Demande de M. Laurent Mazon : pour une subvention suite à l'arrêt du versement d'une subvention par la commune (dernier versement en 2012) pour l'amicale des Sapeurs Pompiers et leur assurance.

M. le Maire prendra des renseignements et contactera le responsable des Sapeurs Pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

du 31/01/2017

Argumentaire du bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de novembre 2008 à janvier 2017

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été initiée par délibération du **Conseil Municipal en date du 21 Novembre 2008**.

A la suite des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été réalisé, puis débattu lors **des Conseils Municipaux des 28 Mai 2010 et 25 Juin 2010**.

Le travail a ensuite été poursuivi par la réalisation des pièces réglementaires et des annexes. Le dossier a ensuite fait l'objet **d'un premier arrêt par délibération en Conseil Municipal en date du 27 Septembre 2013**.

Les avis reçus suite à cet arrêt étaient pour **certains défavorables**, pour **d'autres favorables avec d'importantes réserves**.

Compte-tenu de ce contexte, par délibération **du 19 Décembre 2014, complétée par la délibération du 26 janvier 2016**, le Conseil Municipal a décidé de ne pas poursuivre la procédure, mais de reprendre les études afin notamment **de prendre en compte les avis reçus**, de prendre en compte **les évolutions réglementaires et d'adapter le projet**.

Une mise à jour du diagnostic a été réalisée. Le PADD, le plan de zonage ainsi que les autres pièces du PLU ont été revus en fonction des objectifs définis précédemment, et ont fait l'objet **de réunions d'échanges avec les personnes publiques associées** au fur et à mesure de leur avancement, notamment en **Février 2016, Juillet 2016 et Novembre 2016**.

Le PADD a fait l'objet d'un premier débat en **Conseil Municipal le 23 Février 2016**. Suite à l'émergence de nouveaux projets et à la présentation du PADD en réunion publique, le projet de PADD a été revu et re-débatu en **Conseil Municipal du 30 Août 2016**.

Il est rappelé que la commune est concernée par 2 sites Natura 2000 (ZPS Gorges de la Sioule et ZSC Gorges de la Sioule), le PLU a donc intégré dès **le début de la procédure une étude d'évaluation environnementale**.

Mise en place des modalités de **concertation** définies par la délibération du **21 Novembre 2008** et relancées par délibérations **des 19 Décembre 2014 et 26 Janvier 2016** :

- Une réunion publique se tiendra après le débat au Conseil Municipal sur le projet de PADD
- Des éléments écrits et graphiques seront insérés dans le Journal Municipal ou feront l'objet de publications particulières, aux fins d'informer les habitants de l'avancement de la phase d'élaboration. Ces éléments seront également affichés en mairie
- Un registre des observations sera mis à la disposition du public.

Les modalités de concertation réalisées entre Novembre 2008 et Septembre 2013, mentionnées dans la délibération du 27 Septembre 2013 tirant le bilan de la concertation :

- Plusieurs réunions publiques ont été réalisées les **4 Mai 2010, 20 Mai 2010, 18 Juin 2010**
- Une réunion publique a été réalisée en Novembre 2011, afin de présenter de manière générale le projet de PLU.
- Des lettres d'informations municipales et articles de journaux ont été réalisées,
 - Lettre d'informations municipales de Décembre 2008
 - Lettre d'informations municipales Hiver 2010-2011
- Un registre de concertation a été mis à disposition du public

Après la reprise, les modalités de concertation qui ont été mises en place depuis Décembre 2014 sont:

- Un registre de concertation mis à disposition.
- Une affiche a permis d'informer de la tenue de ce registre en mairie complété régulièrement.
- Des documents ont été joints à ce registre, au fur et à mesure de leur avancement (diagnostic, PADD, compte-rendu des réunions publiques).
- Deux réunions de concertation avec la profession agricole ont été réalisées, en **Novembre 2014, puis en Mars 2016.**
- Deux réunions publiques de concertation ont eu lieu.
- Des invitations sur le site internet et dans la presse ont été lancées afin d'informer la population de ces réunions. Une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants a été effectuée dans les 2 cas pour les prévenir de la tenue de la réunion publique.

La première réunion publique s'est tenue à la suite du premier débat sur le PADD de Février 2016, le **15 Mars 2016**. Elle avait pour but de rappeler le contexte de la procédure, les principales pièces du PLU et d'exposer les orientations du PADD qui ont été reprises afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées.

La seconde réunion publique du **13 Septembre 2016** a réuni une soixantaine de personnes. Elle a fait suite au débat sur le PADD du 30 Août 2016.

En complément des réunions publiques, une information régulière a été effectuée, notamment lors :

- De réunions d'information tenues dans les villages en 2014 (les 12 Septembre 2014, 26 Septembre 2014, 3 Octobre 2014 et 24 Octobre 2014. Ces réunions ont permis d'informer la population sur la reprise de la procédure de PLU.
- Lors des interventions aux cérémonies commémoratives du 8 Mai 2015, du 11 novembre 2015, du 9 Janvier 2016, du 11 Novembre 2016, du 07 janvier 2017 information donnée sur l'état d'avancée du PLU

Des articles spécifiques sont également parus dans les bulletins municipaux et dans la presse :

- Bulletin municipal de décembre 2014
- Bulletin Municipal de Février 2016 : encart spécifique concernant le PLU

- Article de Presse dans le journal « La Montagne » du 9 Avril 2016, faisant retour de la réunion publique de concertation portant sur le PADD
- Article de presse dans le journal « La Montagne » du 3 Octobre 2016, faisant retour de la 2nde réunion publique de concertation

Le site internet de la commune a également permis d'informer la population sur l'avancement de la procédure et permis à cette dernière de s'informer de la teneur du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document téléchargeable.

La concertation a été réalisée tout au long de la procédure de l'élaboration du document d'urbanisme et a donc pleinement respecté les modalités votées par le conseil municipal.

Les différentes informations et documents diffusés par la commune au gré de l'avancement ont garanti que les habitants soient régulièrement et correctement informés au cours de la construction du projet.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été présenté avec l'intitulé des diverses pièces le composant.

- Rappel des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du plan de zonage du PLU, du règlement, des servitudes d'utilité publique et information sur les annexes présentes.